

# Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DE-AES)

## Prérequis

- Aucune condition de diplôme
- Avoir au moins 18 ans à la date de l'entrée en formation
- Avoir été admis aux épreuves de sélection (selon les modalités du concours d'entrée)

## Calendrier

Début de formation :

30 mai 2022

Fin de formation :

30 mai 2023

## Tarifs

Gratuité des frais d'inscription

Coût de la formation : 5 850€

## Délais d'accès

3 à 4 mois

## Modalités d'accès

Sélection conformément à la réglementation en vigueur

## Contact

À Colmar : 03 89 21 22 50

À Ingwiller : 03 88 71 62 92

À Mulhouse : 03 89 32 55 66

Référent handicap :

03 89 21 22 50

## Objectifs

- Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne.
- Accompagner la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité.
- Accompagner à la vie sociale et relationnelle de la personne.
- Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte.
- Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne.

## Métier

L'accompagnant éducatif et social (AES) réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou aux conséquences sociales de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son mode de vie...

## Contenu

5 blocs de compétence :

- Bloc 1 : 1 épreuve DREETS + 1 épreuve orale
- Bloc 2 : note épreuve orale
- Bloc 3 : note épreuve orale
- Bloc 4 : note épreuve orale
- Bloc 5 : note épreuve écrite.

**840H de formation pratique en stage, 546H d'enseignement théorique, 21H consacrées aux gestes et soins d'urgence de niveaux 2, soit 1 407H au total.**

La formation se déroule en alternance entre le terrain d'apprentissage (l'employeur) les stages pratiques (chez ou hors employeur) et l'institut de formation. L'accompagnement pédagogique de l'élève est assuré par un référent chez l'employeur.

Des échanges réguliers auront lieu chez l'employeur, entre le référent, l'élève et l'équipe pédagogique.

À l'issue de la formation théorique, l'élève sera soumis aux épreuves de certifications définies par la réglementation.

Chaque bloc doit avoir une note supérieure ou égale à 10/20.

Chaque bloc est validé à la condition que les indicateurs de compétence en stage soient acquis.

## Méthodes mobilisées

Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux, travaux personnels guidés, formation à distance (Google éducation), travaux pratiques et exercices d'application.

## Modalités d'évaluation

Décret n° 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Éducatif et Social (DE-AES).